

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

ORIENTATIONS GENERALES

Introduction	p. 2
1. Schéma de synthèse	p. 3
2. Une ville plus solidaire	p. 4
3. Améliorer le cadre de vie quotidien	p. 8
4. Affirmer la place de l'emploi	p. 13

Introduction

Le projet d'aménagement et de développement durable traduit les volontés communales d'aménagement.

Il tire parti des atouts de la commune :

- diversité des quartiers,
- urbanisation verdoyante des pavillonnaires,
- espaces verts et présence de la Seine et de l'Orge,
- perspectives,
- desserte aisée des infrastructures et des transports en commun,
- présence de noyaux historiques et d'un patrimoine remarquable,
- armature commerciale dans chaque quartier,
- présence importante d'équipements,...

Et répond aux problèmes soulevés dans le diagnostic :

- coupures urbaines,
- difficultés de circulation sur la RN7 et au centre-ville,
- identité et attractivité insuffisante du centre-ville,
- difficultés de liaisons Est-Ouest,
- contraintes de bruit, de réseaux, de zones inondables, de sécurité,...

Les grandes lignes d'orientation sont les suivantes :

- Préserver l'échelle de la ville et des quartiers dans leurs diversités
- Conforter l'identité et le rôle du centre ville
- Engager la mutation de la RN7 en boulevard urbain liant l'Est et l'Ouest de la ville.
- Renforcer la mixité sociale
- Atténuer les problèmes de circulation existants sur la RN7 et dans le centre-ville
- Maintenir les espaces verts et l'ambiance des quartiers pavillonnaires
- Soutenir les commerces et services de proximité
- Renforcer la place de l'emploi

Un encadrement qualitatif du développement du secteur RN7

Profiter du projet d'aménagement de la RN7 en boulevard urbain (tramway) pour valoriser le développement commercial, les équipements et favoriser la création de nouveaux logements.

A : Séquence Sud urbaine

- Encourager le développement commercial et la création d'équipements et de logements.
- Créer une place face au marché

B : Séquence Nord commerciale

- Faciliter l'implantation d'activités commerciales de moyennes surfaces
- Aménager des stationnements plantés

Avenue Marcel Sembat

- Assurer une continuité urbaine vers et depuis le centre-ville

Avenue Morangis

- Renforcement de la vocation activité en prenant en compte les contraintes liées aux déplacements (le stationnement temporaire, la circulation de transit...)

Quartier Du Noyer Renard

- Création d'un secteur dense à vocation mixte activité et habitat (projets de rénovation urbaine)
- Maillage en liaisons douces du quartier et résidentialisation du bâti
- Renforcement des commerces

Le coteau des vignes

- Deux secteurs classés en ZNIEFF : la vallée de l'Orge et la vallée de la Seine.
- Favoriser le désenclavement par l'aménagement de cheminements piétons.

Zones urbanisées en limite de l'Aéroport d'Orly

- Développement d'activités en mixité avec l'habitat. (abords de l'avenue J.P BENARD)

Quartier des Clos

- Résidentialisation du Clos Nollet
- Création d'une surface commerciale au Clos Nollet

Secteur Gare

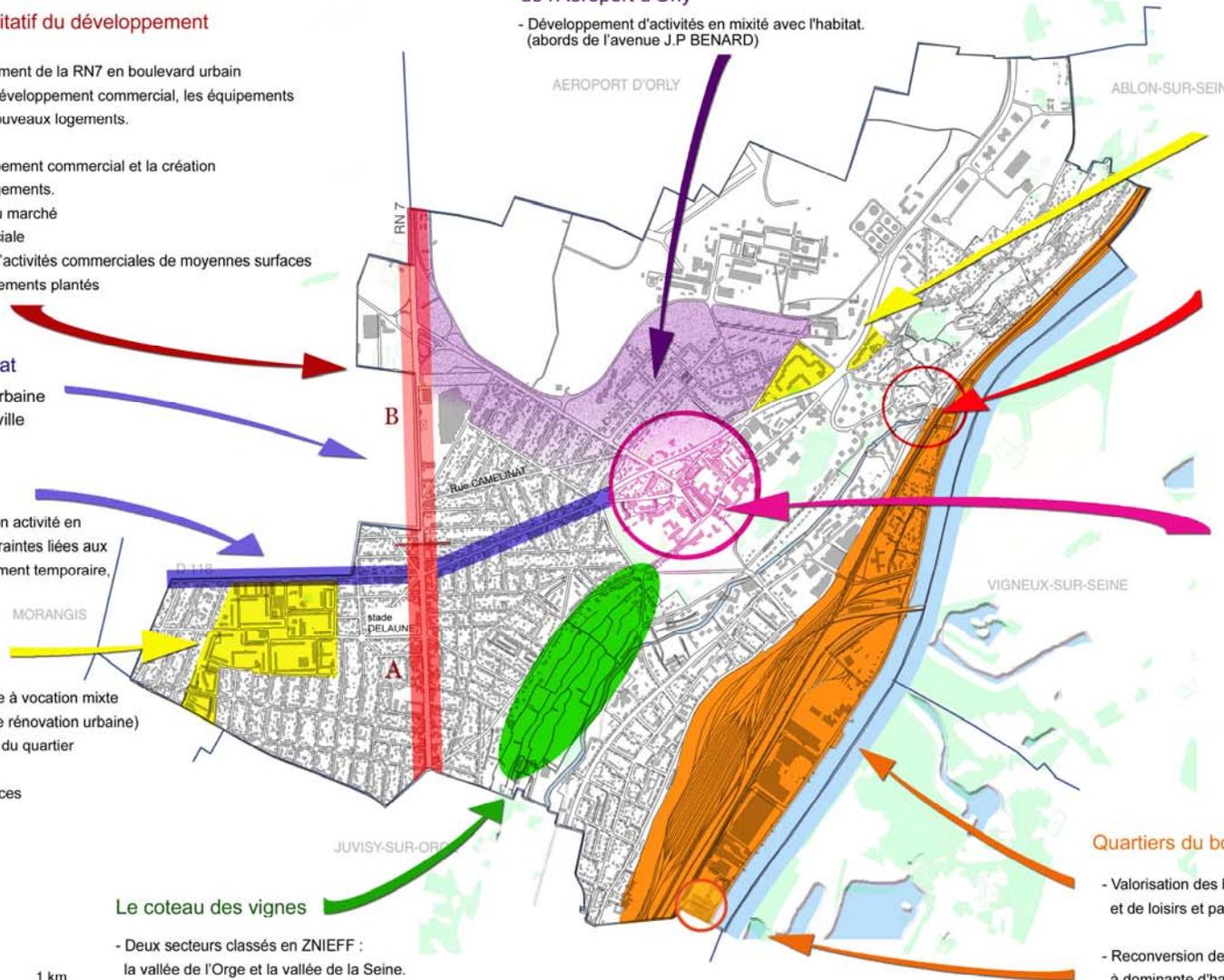
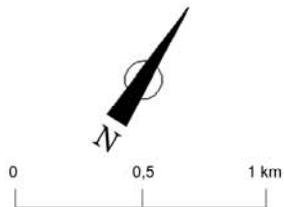
- Rechercher une continuité à dominante de loisirs autour du confluent de l'Orge et de la Seine.
- Autorisation de la mutation des secteurs occupés par des bâtiments vétustes le long de la voie ferrée.

Le centre ville d'Athis

- Marquer l'entrée du centre-ville (création d'une zone plus dense pour les terrains autour du carrefour Dunant / J.-P. Bénard)

Quartiers du bord de la Seine

- Valorisation des bords de Seine par des activités tertiaires et de loisirs et par l'aménagement d'une zone d'habitat fluvial.
- Reconversion de la zone d'activité vers des réalisations à dominante d'habitat, d'activités tertiaires et de loisirs.



1. PI. 1 – SCHEMA DE SYNTHESE

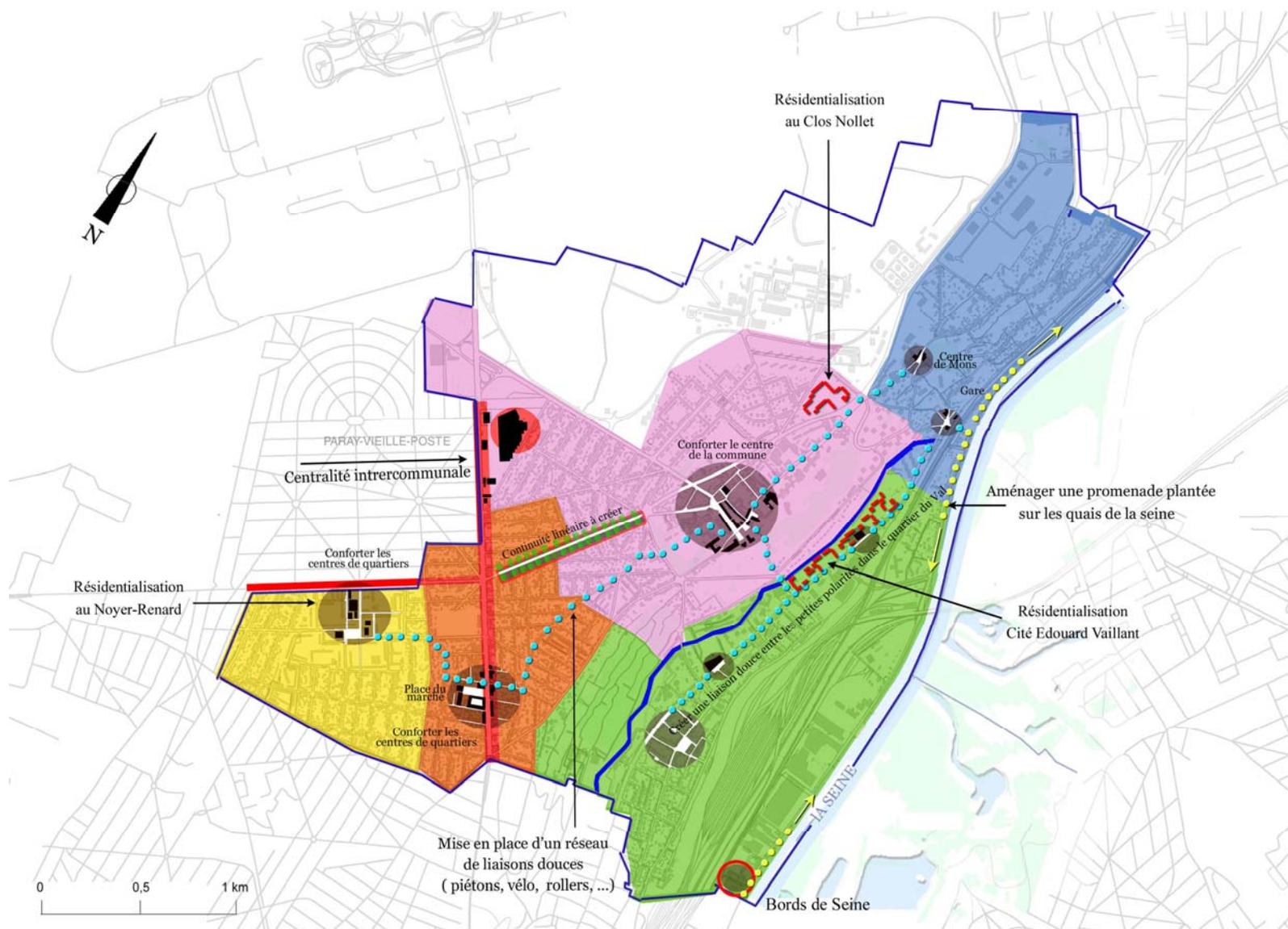
2. UNE VILLE PLUS SOLIDAIRE

- Favoriser la vie de quartier (planche n°2)

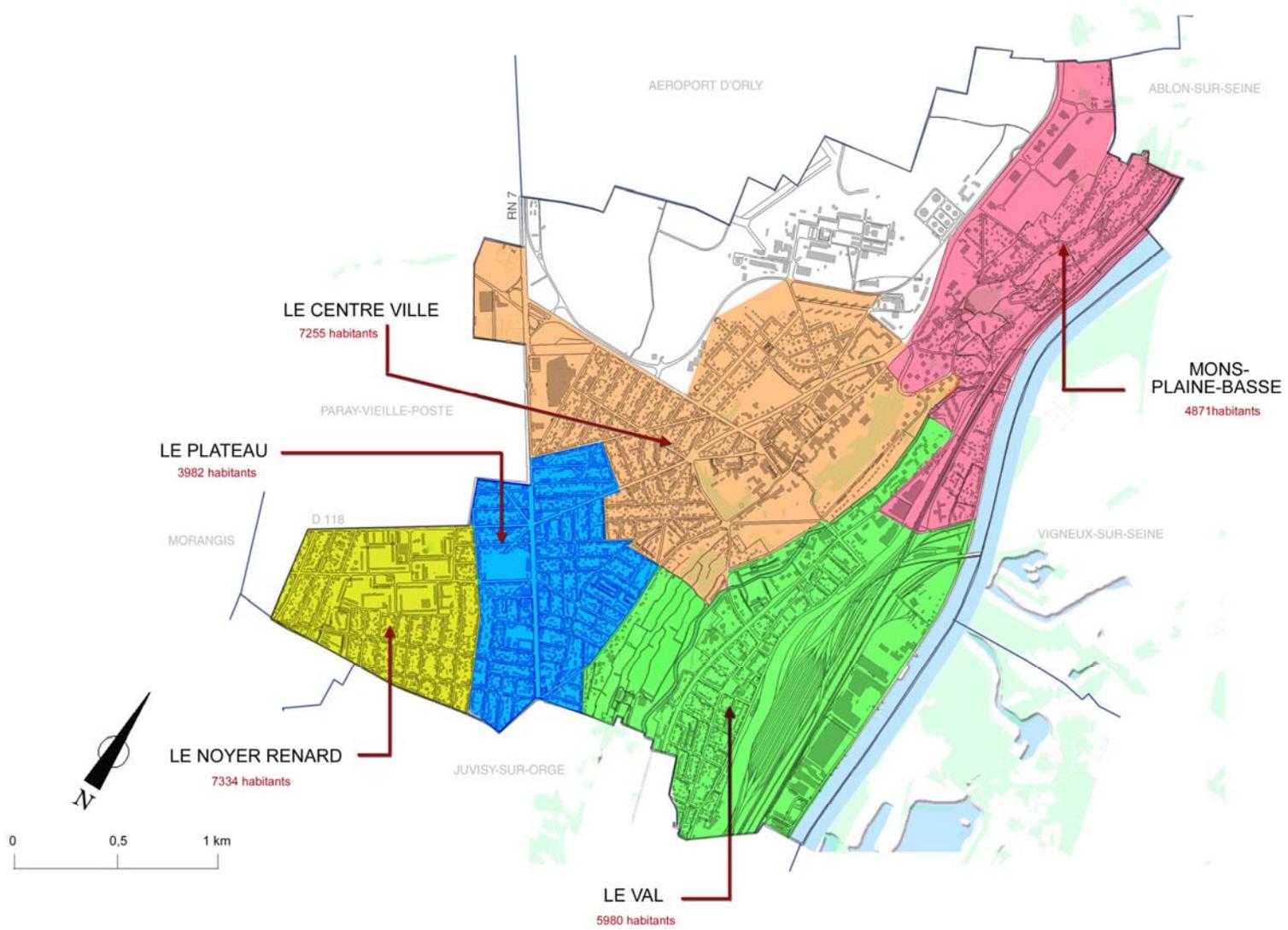
- Conforter les pôles de quartiers et favoriser les échanges,
- Faciliter l'accès et l'usage par tous, des services, des équipements publics et privés et des commerces
- Favoriser la mixité intergénérationnelle et le «maintien à domicile» des personnes âgées
- Développer des structures d'hébergement adaptées aux personnes âgées, bien insérées dans la vie locale
- Améliorer les structures d'accueil pour enfants et adolescents
- Faciliter la vie en ville des personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Valoriser le tissu pavillonnaire

- Politique de l'habitat: (planche n°2)

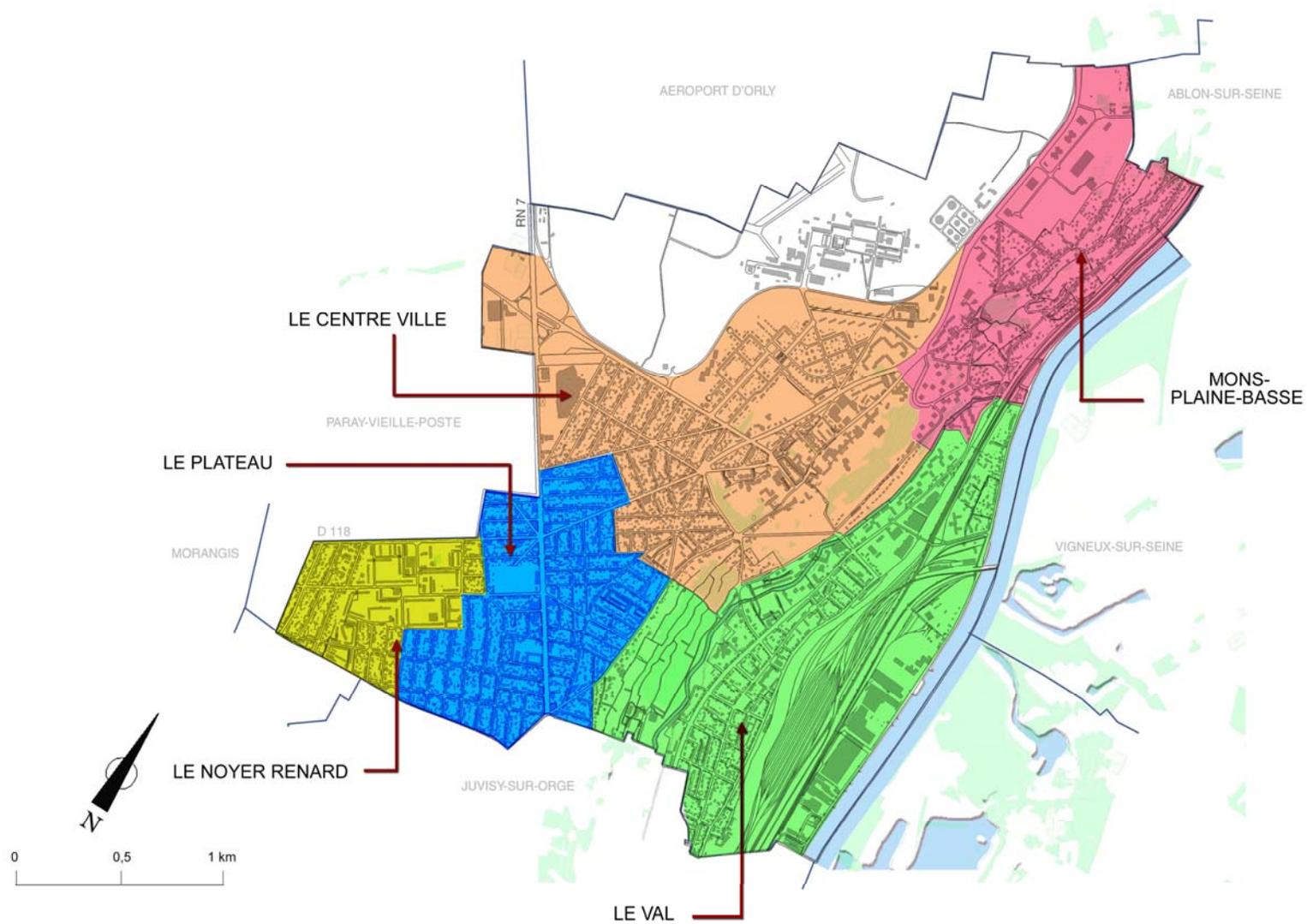
- Assurer l'évolution des secteurs d'habitat social,
- Dé-densifier, désenclaver et restructurer les ensembles de logements sociaux (le Noyer Renard, la Cité Edouard Vaillant et le Clos Nollet)
- Valoriser l'espace public et la mise en place de la résidentialisation de l'habitat collectif,
- Favoriser le parcours résidentiel dans tous les quartiers et en particulier, sur les nouvelles opérations d'aménagement, en cherchant l'équilibre entre accession et location,
- Aider à la réhabilitation,
- Lutter contre l'insalubrité,
- Créer des logements pour jeunes et pour étudiants
- Créer une aire pour les «gens du voyage» au niveau intercommunal. L'emplacement est en cours d'étude.



PI. 2 – FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET LA VIE DE QUARTIER



PI 2bis – ANCIENNES LIMITES DES QUARTIERS



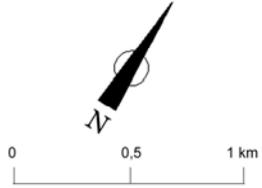
Pl. 2ter – NOUVELLES LIMITES DES QUARTIERS

3. AMELIORER LE CADRE DE VIE QUOTIDIEN

- **Relier les espaces publics à la vie locale** (planche n°2)
 - o Valoriser les centres de quartier
 - o Mettre en place un réseau de liaisons douces (piétons, vélos, rollers...) entre les quartiers résidentiels
- **Mettre en valeur le paysage** (planche n°3)
 - o Valoriser les espaces plantés du centre ville / Désenclaver le coteau des Vignes
 - o Préserver la trame verte des zones résidentielles
 - o Reconquérir et requalifier les bords de Seine
 - o Permettre la mise en valeur l'Orge et son environnement
 - o Améliorer les plantations sur les grands axes
 - o Préserver les belvédères et les vues lointaines
 - o Favoriser l'ouverture des espaces libres (cimetière, Groupe scolaire Saint Charles, stades, écoles,...)
 - o Maîtriser et qualifier l'évolution urbaine de la RN7
 - o Traiter les entrées de ville
 - o Limiter et harmoniser la publicité
 - o Favoriser l'ouverture visuelle des espaces libres
- **Mettre en valeur le patrimoine** (planche n°4)
 - o Mettre en valeur le patrimoine historique (châteaux, église,...) et les éléments inscrits ou classés
 - o Respecter le rôle des édifices repères
 - o Maintenir et valoriser le tissu pavillonnaire
- **Promouvoir les transports collectifs intercommunaux et une circulation douce dans la commune** (planche n°5)
 - o Rendre la ville accessible à tous
 - o Créer un tramway Villejuif - Juvisy afin de relier les athégiens aux pôles d'emplois (Paris, Rungis,...), aux gares et aux villes-centre
 - o Renforcer et aménager les pôles des gares ainsi que le stationnement automobile
 - o Créer, si possible, une nouvelle halte des RER C et D, entre celles de Juvisy et d'Athis-Mons
 - o Requalifier la RN7 : réaménager l'espace public, faciliter les traversées, traiter la route en boulevard urbain, favoriser l'implantation des programmes de commerces, services, bureaux et logements
 - o Alléger la circulation et le transit des véhicules dans le centre ville, par des voies de contournement (sur le site d'Orly, le long des voies SNCF)
 - o Prévoir une nouvelle ligne de bus, connectée aux stations du tramway et reliant la gare de Juvisy, la gare d'Athis-Mons et le centre commercial de la RN7
- **Maîtriser et (ou) atténuer les nuisances**
 - o Zones de bruit d'Orly
 - o Périmètre d'intérêt général: SMCA
 - o RN7
 - o Bords de Seine



PI. 3 – METTRE EN VALEUR LE PAYSAGE



RN7



Gare d'Athis-Mons



Bords de Seine



N.D de la Voie

Mettre en valeur le patrimoine

- Nouveaux périmètres de protection des Monuments Historiques
- Aménagement de 4 séquences reliant les principaux sites (monuments, zones naturelles)
 - Séquence 1 : RN7.
 - Séquence 2 : coteaux.
 - Séquence 3 : Bords de l'Orge.
 - Séquence 4 : Bord de Seine.

- Patrimoine
- Bâtiments repères ou remarquables



Coteaux



Bords de l'Orge

PI. 4 – METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

Créer une nouvelle ligne de bus entre la gare d'Athis, la gare de Juvisy et la gare du tramway pour desservir à terme les sites Bords de Seine et ADP.



PI. 5 – PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

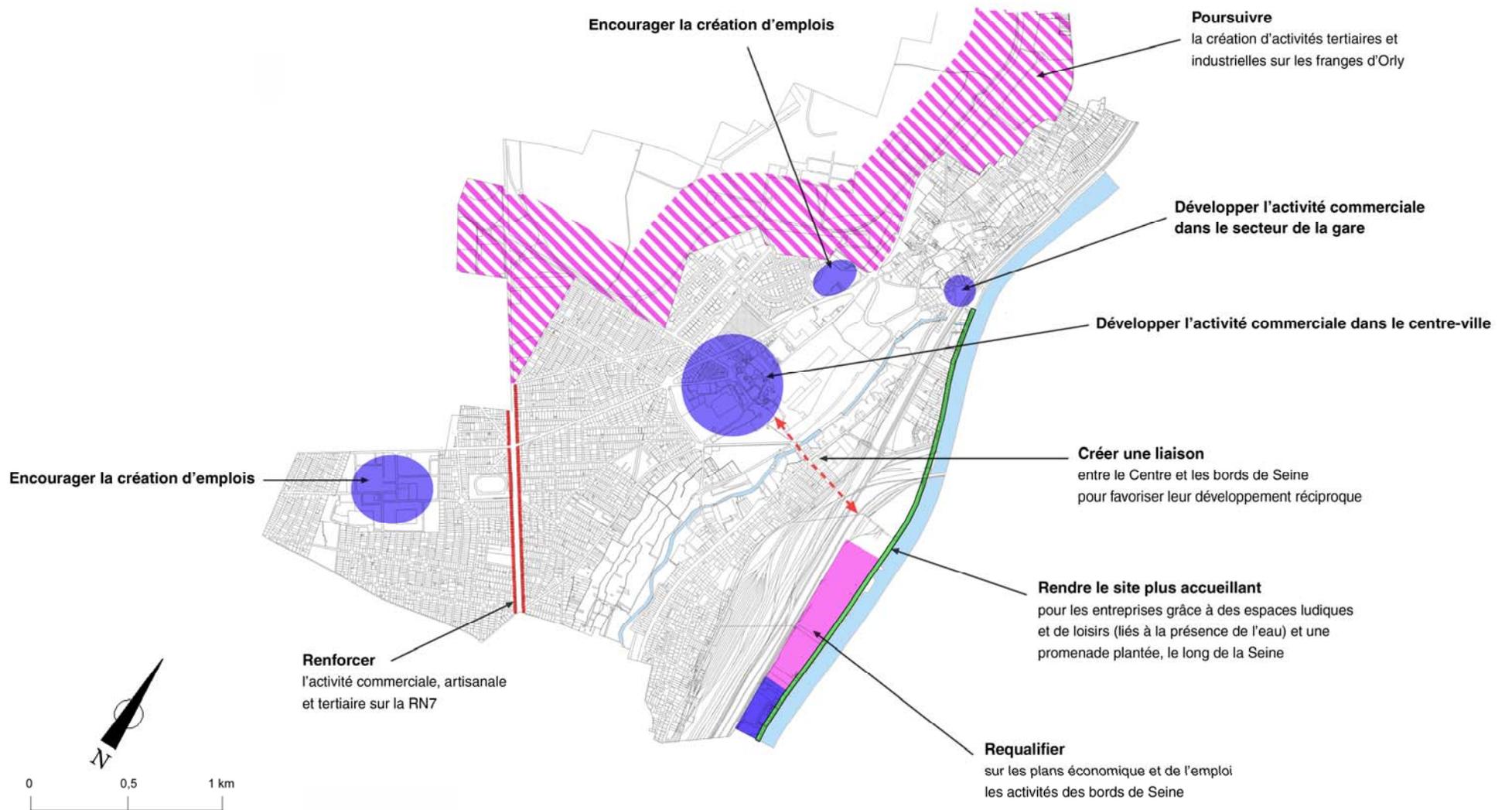


PI 5 bis – SCHEMA DES CIRCULATIONS DOUCES

D'après : schéma directeur départemental des circulations douces- 2015. Conseil Général de l'Essonne, oct. 2003

4. AFFIRMER LA PLACE DE L'EMPLOI

- **Améliorer l'équilibre habitat/emploi en favorisant l'activité économique dans les quartiers d'habitat dense, en centre ville, sur la RN7 et les franges d'Orly (planche n°6).**
 - Développer l'activité commerciale dans le centre ville , au Noyer-Renard et dans les Clos,
 - Renforcer l'activité commerciale, artisanale et tertiaire sur la RN7
 - Poursuivre la création d'activités tertiaires et industrielles sur les franges d'Orly
- **Revivifier le marché des Gravilliers**
- **Requalifier sur le plan économique et de l'emploi, les activités des bords de Seine (planche n°6)**
 - Encourager l'implantation d'activités à plus forte valeur ajoutée et génératrices d'emplois, sur les friches et lieux de stockage
 - Rendre le site plus accueillant pour les entreprises grâce à des espaces ludiques et de loisirs (liés à la présence de l'eau) et une promenade plantée, le long de la Seine.



PL. 6 – AFFIRMER LA PLACE DE L'EMPLOI